

AVANT-PROPOS

1. OBJET

Résultant d'un travail d'adaptation et de simplification des textes en vigueur en métropole et dans les « DOM », les présents textes ont pour but de clarifier les règles d'établissement des déclarations nécessaires à l'élaboration des balances des paiements de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

2. PRÉSENTATION

2.1. Les fiches

Dans le souci d'aborder de manière claire et précise chaque thème, les textes réglementaires sont classés selon un système de fiches ayant chacune leur spécificité.

Sur un total d'une quarantaine de fiches que comportent les textes « métropole + DOM », vingt-quatre ont été retenues pour les Collectivités d'outre-mer du Pacifique. Les autres fiches, mentionnées pour mémoire, figurent en caractères italiques sur fond gris dans la liste qui fait l'objet du § 3.

Le système de fiches permet à chaque utilisateur d'accéder directement à la réglementation relative à toute déclaration.

Certains paragraphes sont repris dans plusieurs fiches. Les répétitions éventuelles offrent l'avantage d'utiliser les fiches de manière autonome, en fonction des besoins des différentes unités intéressées dans les établissements bancaires.

2.2. Les cotes en marge

Afin de pouvoir consulter rapidement certains paragraphes situés dans une autre fiche, ou éventuellement dans la même fiche mais dans un autre paragraphe, des codets sont annotés dans la marge.

Le premier chiffre correspond au numéro de la fiche ; le deuxième chiffre indique le numéro du paragraphe ; le troisième, celui du sous-paragraphe, etc.

→ *Exemple* Dans la fiche 20, “ *Système de recensement relatif aux flux bruts* ”, la cote < 27.3. > est placée en marge en début de première page. Elle signifie que le lecteur qui souhaite un complément d'information va le trouver dans la fiche n° 27 au §3 qui contient le répertoire détaillé de la nomenclature économique.

3. LISTE DES FICHES

AVANT-PROPOS

PREMIÈRE PARTIE

FICHE 11	Les institutions concernées
FICHE 12	La balance des paiements
FICHE 13	Les principes généraux de déclaration
FICHE 14	Les principes comptables spécifiques aux établissements de crédit
FICHE 15	Modalités de transmission des informations
FICHE 16	Nomenclature complète

DEUXIÈME PARTIE

FICHE 20	Système de recensement des flux bruts
FICHE 21	Le compte rendu de paiement
<i>FICHE 22</i>	<i>Exemples de déclarations de flux bruts</i>
<i>FICHE 23</i>	<i>Systèmes de paiement et déclaration en Balance des paiements (CRI, SIT)</i>
FICHE 24	Procédures de déclaration directe
FICHE 25	Les investissements directs, les prêts, placements et opérations d'affacturage
FICHE 26	Opérations liées aux crédits commerciaux
FICHE 27	Nomenclature économique
FICHE 28	Recensement mensuel des opérations sur billets de banque libellés en devises avec la clientèle – Relevés 20 et 21

TROISIÈME PARTIE

FICHE 30	Investissements de portefeuille – Aspects généraux du recensement
FICHE 31	Investissements de portefeuille – Principes de recensement
FICHE 32	Investissements de portefeuille – Modalités de déclaration (CRP)
<i>FICHE 33</i>	<i>Encours trimestriel de certains éléments du portefeuille des intermédiaires – État 24–</i>
<i>FICHE 34</i>	<i>Encours annuel de certains éléments du portefeuille des intermédiaires et de leur clientèle résidente et non résidente –État 26, 26B et 26A–</i>
<i>FICHE 35</i>	<i>Identification des titres Valeurs mobilières et titres de créances négociables – TCN</i>
<i>FICHE 36</i>	<i>Flux d'investissements de portefeuille : exemples de déclarations</i>

<i>FICHE 37</i>	<i>Fiche individuelle d'emprunt – FIE –</i>
<i>FICHE 38</i>	<i>Fiche individuelle de syndication d'emprunt – FISE –</i>
<i>FICHE 39</i>	<i>Flux et encours sur instruments conditionnels à l'exception des " covered warrants " –CRP et État 28 –</i>

QUATRIÈME PARTIE

<i>FICHE 40</i>	<i>Recensement des créances et engagements des établissements de crédit vis-à-vis des non-résidents – Principes</i>
<i>FICHE 41</i>	<i>Encours mensuel des créances et engagements des établissements de crédit vis-à-vis des non-résidents : État 10 et État 11</i>
<i>FICHE 42</i>	<i>Encours trimestriel des créances et engagements des établissements de crédit vis-à-vis des non-résidents : État 20 et État 21</i>
<i>FICHE 43</i>	<i>Liste des informations complémentaires demandées à certains établissements de crédit</i>
<i>FICHE 44</i>	<i>Encours des opérations de change à terme de devises État 30 ou État 30B mensuel</i>
<i>FICHE 45</i>	<i>Encours de créances et engagements en devises vis-à-vis des résidents -État 36-</i>
<i>FICHE 46</i>	<i>Recensement des créances consolidées vis-à-vis des non résidents à l'usage des banques à réseau étranger : notice méthodologique</i>

CINQUIÈME PARTIE

<i>FICHE 50</i>	<i>Recensement des opérations des entreprises d'investissement avec l'étranger</i>
<i>FICHE 51</i>	<i>Système de recensement des encours de trésorerie à l'étranger des entreprises d'investissement</i>

SIXIÈME PARTIE

<i>FICHE 60</i>	<i>Interlocuteurs des intermédiaires à l'IEOM et à la Banque de France</i>
<i>FICHE 61</i>	<i>Principaux textes de lois, décrets et arrêtés relatifs à la Balance des paiements et à la Position extérieure [applicables en métropole et dans les DOM]</i>
<i>FICHE 62</i>	<i>Codification des pays et monnaies</i>
<i>FICHE 63</i>	<i>Liste indicative des intermédiaires déclarant à l'IEOM</i>
<i>FICHE 64</i>	<i>Liste des instituts d'émission et des organismes internationaux</i>
<i>FICHE 65</i>	<i>Administrations publiques – « APU »</i>
<i>FICHE 66</i>	<i>Index thématique</i>